



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 609 499 236, Chemin Beech Zone H-38	La demande consiste à : L'installation de panneaux solaires sur la pente de toit faisant front sur rue d'un bâtiment situé à une distance de moins de 50 mètres de la rue, alors que l'article 13.3.3 du <i>Règlement de zonage numéro 275-2010</i> , tel qu'amendé, autorise les panneaux solaires sur la pente de toit faisant front sur rue pour un bâtiment situé à une distance de 50 mètres ou plus seulement.

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 17 mars 2026.

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

